



29^e

Rapport semestriel

Évolution dans
l'Union européenne
Procédures et pratiques relatives à
l'examen parlementaire

Préparé par le Secrétariat de la COSAC et présenté à la :

**LIX Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés
dans les Affaires de l'Union des Parlements
de l'Union Européenne**

17-19 juin 2018

Sofia

Premier projet, rédigé par le Secrétariat de la COSAC le 27 avril 2018,
fondé sur les réponses fournies au questionnaire distribué aux
Parlements/Chambres.

Conférence des Organes Parlementaires Spécialisés dans les Affaires de l'Union des Parlements de l'Union Européenne

WIE 05 U 040, 50 rue Wiertz, B-1047 Bruxelles, Belgique
Courriel : secretariat@cosac.eu | Tél. : +32 2 284 3776

Table des matières

RÉSUMÉ	vi
CHAPITRE 1	1
L'AVENIR DE L'EUROPE	1
Section A	1
Le Groupe de travail sur la subsidiarité, la proportionnalité et le «faire moins de manière plus efficace»	1
i. Avis des Parlements/Chambres sur la création du Groupe de travail.....	1
ii. Protocol 2 du TFUE - lacunes et solutions possibles.....	3
Section B	8
Élargissement de l'UE et perspective européenne des Balkans occidentaux	8
i. Débat des Parlements/Chambres sur l'engagement futur dans les Balkans occidentaux.....	8
ii. Points de vue des Parlements/Chambres sur une participation accrue des Balkans occidentaux aux processus et structures de l'UE.....	10
iii. Points de vue des Parlements/Chambres sur l'adhésion de nouveaux membres à l'UE	10
CHAPITRE 2	14
LE PROCHAIN "CADRE FINANCIER PLURIANNUEL" 2021 - 2027	14
Section A	14
Politique de cohésion après 2020	14
i. Le septième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale.....	14
ii. L'avenir de la politique de cohésion : défis et mise en œuvre.....	15
Section B	20
Le budget de l'UE dans le contexte des conséquences du Brexit	20
i. Ressources propres.....	20
ii. Le futur cadre financier pluriannuel.....	24
CHAPITRE 3	27
SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX	27
Section A	27
Emplois et croissance	27
i. Le socle européen des droits sociaux.....	27
Section B	31
Conditions de travail, Affaires sociales et Inclusion	31
i. Coordination au niveau de l'UE des politiques sociales des États membres.....	31
ii. Soutien des Parlements/Chambres sur des sujets d'affaires sociales.....	31

CONTEXTE

Ceci est le vingt-neuvième rapport semestriel préparé par le Secrétariat de la COSAC.

Rapports semestriels de la COSAC

La XXX COSAC a décidé que le Secrétariat de la COSAC devrait présenter des rapports semestriels factuels, à publier avant chaque réunion ordinaire de la Conférence. L'objectif de ces rapports est de donner un aperçu de l'évolution dans les procédures et pratiques dans l'Union européenne relatives au contrôle parlementaire.

Tous les rapports semestriels sont disponibles sur le site web de la COSAC :
http://www.cosac.eu/fr_documents/rapports-semestriels-de-la-cosac/

Les trois chapitres du présent rapport semestriel sont fondés sur les informations fournies par les Parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen. La date limite pour répondre au questionnaire pour le 29^e rapport semestriel était le 19 mars 2018.

Le sommaire du présent rapport a été adopté par la réunion des Présidents de la COSAC, qui s'est tenue le 22 janvier 2018 à Sofia.

En règle générale, le rapport ne mentionne pas tous les Parlements ou toutes les Chambres qui ont répondu aux questions. Par contre, des exemples illustratifs sont utilisés.

Les réponses complètes, reçues de 41 Parlements/Chambres sur 41 des 28 États membres et du Parlement européen, se trouvent à l'Annexe sur le site internet de la COSAC.

Remarque sur les chiffres

Sur les 28 États membres de l'Union européenne, 15 ont un Parlement monocaméral et 13 ont un Parlement bicaméral. En raison de cette combinaison de systèmes monocaméral et bicaméral, il existe 41 Chambres parlementaires nationales dans les 28 États membres de l'Union européenne.

Bien qu'ils disposent de systèmes bicaméraux, les Parlements d'Autriche, d'Irlande et d'Espagne ont renvoyé un seul ensemble de réponses au questionnaire. Le maximum de réponses est donc de 39 pour chaque question. Il y a eu 39 réponses au questionnaire.

RÉSUMÉ

CHAPITRE 1 : L'AVENIR DE L'EUROPE

Le premier chapitre du 29^e rapport semestriel de la COSAC est consacré à certains des principaux défis auxquels est confrontée l'Europe, et envisage d'éventuelles réformes du processus de prise de décision susceptibles de rapprocher l'agenda de l'UE des citoyens européens, tout en considérant la possibilité d'un futur élargissement de l'Union, en particulier dans la région des Balkans occidentaux.

A la question de savoir s'ils avaient discuté de la création du Groupe de travail sur la subsidiarité, la proportionnalité et le « Faire moins de manière plus efficace », établi par le président de la Commission Jean-Claude Juncker et présidé par le premier vice-président Frans Timmermans, la majorité des Parlements/Chambres ont répondu positivement, certains adoptant des positions officielles ou envoyant des contributions écrites au Groupe de travail.

Selon les constatations du rapport, la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu n'avaient pas discuté des Lignes directrices pour une meilleure réglementation, présentées par la Commission en juillet 2017.

Invités à donner leur avis sur certains des principaux thèmes examinés par le Groupe de travail et à partager leurs points de vue sur le processus établi avec le Protocole No 2 du Traité, les Parlements/Chambres ayant répondu ont identifié un certain nombre de faiblesses relatives aux délais et à la définition de la subsidiarité, des seuils et de l'impact sur le processus législatif.

À cet égard, les Parlements/Chambres ont également été invités à suggérer d'éventuelles solutions. Un certain nombre des Parlements/Chambres ayant répondu ont soutenu l'idée d'introduire une «carte verte», ainsi que l'inclusion du principe de proportionnalité et de la base juridique dans le processus de contrôle. Ils ont également appelé la Commission à améliorer ses réponses aux avis motivés et à mieux prendre en compte les arguments des parlements nationaux.

En ce qui concerne d'éventuelles redélégations aux États membres de certains domaines politiques, les Parlements/Chambres étaient divisés, avec un point de vue général en faveur d'une approche plus pragmatique, sans cibler des domaines politiques entiers mais en se concentrant davantage sur les aspects de chacun d'entre eux et sur la nécessité d'une diminution de la densité réglementaire.

Les Parlements/Chambres ont également été invités à indiquer s'ils soutiendraient une modification du Traité qui leur donnerait un rôle plus important dans le processus législatif de l'UE. Bien que la plupart d'eux aient préféré ne pas s'exprimer sur ce sujet, un tiers environ ont répondu positivement.

Interrogés sur la stratégie de la Commission intitulée "Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux", plus de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu ont indiqué qu'ils n'en avaient pas encore discuté, mais qu'ils avaient l'intention de le faire. Ceux qui en ont déjà débattu, tout en manifestant leur soutien, ont aussi souligné l'importance de ne pas envisager toute la région comme une entité.

Les Parlements/Chambres ont aussi été interrogés sur leur opinion concernant la poursuite de l'élargissement de l'UE au cours des sept prochaines années : un tiers ont trouvé cette démarche réaliste.

Interrogés sur l'importance des six initiatives phares de la stratégie, la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu ont estimé que l'initiative visant à renforcer le soutien à la primauté du droit était la plus importante.

À cet égard, les Parlements/Chambres ont été également interrogés sur leur politique de contrôle de la politique d'élargissement de l'UE. La majorité ont répondu que les documents pertinents, principalement les positions nationales, les documents de stratégie et les rapports, ont été discutés par les commissions compétentes, parfois avec la participation étroite du gouvernement.

En ce qui concerne la part des fonds prévue dans le prochain CFP pour l'Instrument d'aide de préadhésion aux Balkans occidentaux, les opinions des Parlements/Chambres ayant répondu ont été partagées entre l'augmentation des fonds et le maintien de la part existante.

Les Parlements/Chambres ont également été interrogés sur leur soutien à une participation accrue des partenaires des Balkans occidentaux aux conseils informels et aux réunions au niveau ministériel, d'une part, ainsi qu'aux travaux de la COSAC, de l'autre. En ce qui concerne le premier point, un tiers ont répondu positivement, mais la majorité ont préféré ne pas donner leur opinion. Sur le deuxième point, la majorité ont exprimé leur soutien, alors que le reste des Parlements/Chambres ayant répondu ne se sont pas prononcé d'une manière explicite.

CHAPITRE 2 : LE PROCHAIN "CADRE FINANCIER PLURIANNUEL" 2021-2027

Le deuxième chapitre du 29^e rapport semestriel analyse la position des parlements nationaux sur la politique de cohésion après 2020 et le budget de l'UE dans le contexte des conséquences du Brexit.

Il examine l'avenir de la politique de cohésion à la lumière des résultats des débats parlementaires, ainsi que de l'utilité de la politique elle-même, tout en considérant l'avenir financier du cadre financier pluriannuel (CFP).

Plus de la moitié des Parlements/Chambres qui ont répondu n'avaient pas discuté le septième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, publié en octobre 2017 par la Commission européenne. Ceux qui avaient discuté le document l'avaient fait principalement au niveau de leurs commissions.

Les Parlements/Chambres ont exprimé des opinions variées lorsqu'ils étaient demandés de faire un classement des défis auxquels la politique de cohésion avait le mieux réussi jusqu'à présent : à commencer par les défis liés à la réduction des disparités régionales au sein des États membres et le soutien des efforts de «rattrapage» des États membres les moins développés, suivis par ceux qui se rapportent à la stimulation du développement économique au sein de l'UE dans son ensemble, et ceux qui favorisent l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. S'attaquer aux effets secondaires négatifs de la mondialisation et promouvoir les valeurs de l'UE garanties par l'article 2 du TUE (par exemple la primauté du droit et les droits fondamentaux) figurent au bas de la liste des défis les plus réussis.

La majorité des Parlements/Chambres ayant répondu ont estimé que les États membres ne seraient pas en mesure d'obtenir des résultats comparables sans les instruments de la politique de cohésion. Aucun Parlement/Chambre n'a pas estimé que cela était possible dans une large mesure.

Plus de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu ont exprimé leur soutien à la poursuite de la politique de cohésion après 2020, et environ un quart d'eux ont soutenu l'introduction de nouveaux instruments pour la financer. Aucun n'a estimé nécessaire de limiter le financement ou la portée de la politique de cohésion.

Invités à classer les principales lacunes dans la mise en œuvre de la politique de cohésion, la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu ont souligné les procédures administratives longues et complexes, suivies par le manque de flexibilité dans la gestion des projets et par les exigences de cofinancement trop encombrantes. Dans le classement suivent après les retards de paiement aux bénéficiaires et les lourdes procédures d'audit et de contrôle. L'information insuffisante sur les programmes/fonds auprès du public et l'approche directive lors de la conception des programmes ont été considérées comme moins problématiques.

Selon la grande majorité des Parlements/Chambres ayant répondu, la simplification des règles est nécessaire afin d'améliorer la politique de cohésion après 2020. Plus de la moitié soulignent la nécessité d'accorder plus de flexibilité, et environ un quart évoque la nécessité d'améliorer la capacité administrative. L'ajustement des règles entre les fonds de l'UE et la simplification des conditions ex ante ont été jugés nécessaires par un nombre limité des Parlements/Chambres ayant répondu.

Plus d'un tiers des Parlements/Chambres ayant répondu ont estimé que le décaissement des fonds de l'UE ne devrait pas dépendre du respect de la primauté du

droit dans les États membres, alors qu'un peu plus de la moitié d'entre eux n'avaient pas d'opinion sur ce sujet.

Selon les conclusions du rapport, la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu ont indiqué qu'ils n'avaient pas discuté du rapport du Groupe de haut niveau sur les ressources propres, présidé par Mario Monti. Ceux qui en ont discuté, l'avaient fait en séances de commission ou dans des formats alternatifs, par exemple dans le cadre de la préparation de la réunion du Conseil Ecofin.

Interrogés sur les nouvelles sources potentielles de revenus qui pourraient être utilisées pour financer le CFP 2021-2027, la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu n'ont pas exprimé d'opinion sur cette question ; parmi ceux qui l'avaient fait, la taxe sur les transactions financières, la réforme de la ressource propre fondée sur la TVA et la taxe sur le CO₂ et la tarification du carbone ont obtenu le plus de soutien.

Plus de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu n'ont pas d'opinion précise sur la question de savoir s'ils seraient disposés à soutenir une augmentation de la contribution de leur État membre au budget de l'UE après le Brexit.

À la question quelle devrait être l'orientation des dépenses de l'UE pour la prochaine période financière, une large majorité de Parlements/Chambres ayant répondu ont déclaré que la réduction des divergences économiques et sociales entre les États membres et au sein de ceux-ci devrait être une priorité. Suivent ensuite le renforcement de la politique de sécurité et de défense de l'UE et le renforcement du contrôle des frontières et la lutte contre la migration irrégulière. Seule une minorité des Parlements/Chambres ayant répondu ont opté pour la stratégie numérique, les énergies renouvelables et les politiques extérieures de l'UE.

Une grande majorité des Parlements/Chambres ayant répondu ne se sont pas prononcés sur la question de savoir si le prochain CFP devrait être basé sur une stratégie globale pour l'avenir de l'UE, similaire à la stratégie Europe 2020.

La majorité des ayant répondu n'avaient pas d'opinion précise sur la durée du prochain CFP. Le reste se sont prononcés en faveur du maintien de la période actuelle de sept ans.

La majorité des Parlements/Chambres ayant répondu n'ont exprimé aucune opinion sur l'abolition des remises sur les contributions des États membres, mais un bon nombre a soutenu l'idée.

La majorité des Parlements/Chambres ayant répondu ont soutenu l'idée d'améliorer la flexibilité du budget de l'UE pour permettre une réaction plus rapide aux défis.

CHAPITRE 3 : SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Le troisième chapitre du 29^e rapport semestriel examine de près le socle européen des droits sociaux, en mettant l'accent sur l'emploi, l'inclusion et la croissance. Le chapitre recueille les points de vue des Parlements/Chambres sur la voie à suivre en matière d'emploi et de croissance, et leur position sur les conditions de travail et autres politiques sociales.

Selon les réponses obtenues, la grande majorité des Parlements/Chambres ont débattu du socle européen des droits sociaux.

Quand il s'agit d'identifier les principes du socle considérés comme les plus importants dans la réalisation de ses objectifs, les réponses varient entre l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, les opportunités égales, et la protection sociale et les allocations de chômage.

Les conséquences sociales de la crise financière - la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités et le chômage - ont été considérées par le plus grand nombre de Parlements/Chambres ayant répondu comme la question la plus urgente à laquelle le socle pourrait apporter une solution.

En ce qui concerne les outils les plus appropriés pour mettre en œuvre les principes énoncés dans le socle, la majorité des Parlements/Chambres ont indiqué le semestre européen renforcé englobant les principes du socle et les instruments de financement de l'UE destinés à soutenir les réformes au niveau national.

L'écrasante majorité des ayant répondu ont convenu qu'il était nécessaire de renforcer la coordination des politiques sociales des États membres au niveau de l'UE.

Le rapport montre que le plus grand soutien des Parlements/Chambres ayant répondu serait attribué à une directive-cadre sur les conditions de travail décentes dans toutes les formes d'emploi et à une recommandation sur la protection sociale dans toutes les formes d'emploi.

La majorité des Parlements/Chambres ayant répondu n'avaient pas d'opinion à exprimer quand il fallait se prononcer en faveur de l'introduction et du suivi de près dans le cadre du semestre européen d'objectifs clairs et contraignants pour réduire l'écart de rémunération entre les sexes.

La majorité n'a pas exprimé non plus d'opinion lorsqu'il s'agissait de soutenir l'initiative d'une Autorité européenne du travail.

Parmi les thèmes principaux sociaux débattus par les Parlements/Chambres, les sujets liés à l'emploi occupent une place primordiale.

CHAPITRE 1

L'AVENIR DE L'EUROPE

Le premier chapitre du 29^e rapport semestriel vise à faire le point sur les opinions des parlements nationaux sur l'avenir de l'Union européenne et sur le processus décisionnel, en rapprochant l'agenda européen des citoyens européens.

La section A se concentre plus particulièrement sur le Groupe de travail sur la subsidiarité, la proportionnalité et le "Faire moins de manière plus efficace", établi par le président de la Commission Jean-Claude Juncker et présidé par le premier vice-président Frans Timmermans.

La section B se concentre sur les discussions des Parlements/Chambres sur la poursuite de l'élargissement de l'UE, en particulier en ce qui concerne les Balkans occidentaux.

Section A

Le Groupe de travail sur la subsidiarité, la proportionnalité et le «faire moins de manière plus efficace»

i. Avis des Parlements/Chambres sur la création du Groupe de travail

À la question de savoir si leur Parlement/Chambre avait discuté jusqu'à présent de la création et de l'activité du Groupe de travail, 17 sur 39 ayant répondu ont donné une réponse négative. Quatorze Parlements/Chambres ont déclaré avoir débattu du sujet en séances de commission, tandis que neuf ont souligné que le débat avait eu lieu sous d'autres formes¹.

Un certain nombre de Parlements/Chambres ayant répondu ont indiqué que le sujet avait été discuté dans l'ensemble sans adopter de position officielle, et plusieurs d'entre eux ont ajouté que d'autres travaux pourraient suivre (*Eerste Kamer* néerlandaise, *Eduskunta* finlandais, *Saeima* letton, *Seimas* lituanien, *Cortes Generales* espagnoles, *Državni svet* slovène, *Riksdag* suédois).

D'autres, tout en saluant la création du Groupe de travail, ont exprimé cependant des préoccupations à ce sujet. Le *Országgyűlés* de Hongrie a considéré la période de nomination des membres et la durée de son travail trop courte. En outre, le Président a envoyé une lettre au Président Juncker demandant une participation renforcée des

¹ Certains des ayant répondu ont donné plus d'une réponse

parlements nationaux au Groupe de travail. La *Tweede Kamer* néerlandaise a également indiqué qu'elle avait envoyé une lettre au premier vice-président Timmermans concernant la dernière étape et la composition du Groupe de travail. Le *Riksdag* suédois a trouvé peu satisfaisants à la fois la méthode de la nomination des représentants (le fait que la COSAC devait nommer les représentants des parlements nationaux au sein du Groupe de travail) ainsi que le peu de temps pour leur nomination. Le *Bundestag* allemand a exprimé sa déception du fait que le Parlement européen ne participait pas au Groupe de travail.

Comme on pouvait s'y attendre, les Parlements/Chambres dont les représentants étaient membres du Groupe de travail, ont souligné qu'ils avaient discuté du sujet pendant plusieurs séances en commission. Le *Riigikogu* estonien a noté, qu'en plus du processus de nomination, qui a eu lieu pendant la présidence estonienne de la COSAC, ils avaient également discuté et soutenu la lettre du *Senát* tchèque (contribution aux travaux du Groupe de travail) au début de 2018. Le *Narodno sabranie* bulgare a souligné qu'un groupe de travail interne, composé de membres du Parlement, d'experts en droit de l'UE, du processus législatif et de la subsidiarité, avait été établi pour débattre de la problématique, et que le président de la commission des affaires européennes, membre également du groupe de travail, avise régulièrement la commission. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichien ont noté que leur représentant au Groupe de travail avait soumis plusieurs documents contenant des suggestions concernant les activités du Groupe de travail.

Certains Parlements/Chambres ont indiqué qu'ils avaient adopté des contributions officielles sur le sujet. Le *Senát* tchèque a soumis une contribution aux travaux du Groupe de travail cosignée par 21 Parlements/Chambres. L'Assemblée nationale française a noté que sa commission des affaires européennes avait fait plusieurs communications concernant le suivi du Groupe de travail et le rôle des parlements nationaux dans la sauvegarde du principe de subsidiarité. Le 21 février 2018, la sous-commission permanente des affaires européennes du *Bundestag* allemand a débattu de la question, soulignant l'importance d'un examen approfondi du sujet. Le *Sénat* français a exprimé son approbation de la création du Groupe de travail et espère que cela permettra une révision du processus actuel, donnant plus de temps pour le contrôle aux parlements nationaux, une meilleure justification des actions de la Commission, ainsi que la possibilité d'examiner les actes délégués et les actes d'exécution de l'UE. En outre, selon le *Sénat* français, le Groupe de travail devrait identifier les domaines dans lesquels des actions au niveau de l'Union apporteraient une réelle valeur ajoutée. Le *Folketing* danois a également appuyé la création du Groupe de travail et a noté qu'il avait soumis un document de travail sur les sujets

couverts par le mandat du Groupe de travail. Le Bundesrat allemand a souligné qu'il était très intéressé à participer au Groupe de travail, compte tenu de son expérience considérable dans ce domaine, et qu'il prévoyait également de participer à cet égard activement au Groupe de travail de la COSAC.

Le Parlement européen a noté que le Groupe de travail avait été examiné par sa conférence des présidents.

Interrogés s'ils avaient discuté des lignes directrices sur l'amélioration de la réglementation présentées par la Commission en juillet 2017, la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (33 sur 39) ont dit qu'ils ne l'avaient pas fait. Cinq ont noté qu'ils avaient discuté du document pendant les séances de la commission, alors que trois l'avaient fait dans d'autres formats. Parmi eux, le Hongrois Országgyűlés a noté que les lignes directrices avaient été discutées dans le cadre du programme de travail de la Commission pour 2018 et a reconnu que peu de priorités et de propositions législatives ont été avancées par la Commission tout en soulignant le rôle des évaluations, en particulier dans le cas de projets de propositions législatives relevant du champ d'application du protocole n°2 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Les Cortes Generales espagnoles ont débattu des lignes directrices dans le cadre des travaux de la Commission mixte des affaires européennes, sans adopter de résolution formelle. Le Bundestag allemand a noté qu'une meilleure réglementation était un sujet récurrent dans ses travaux et la Chambre des Députés du Luxembourg a souligné qu'elle appréciait notamment les améliorations concernant la transparence, la qualité des évaluations d'impact et une consultation plus large des parties prenantes. La commission JURI du Parlement européen a souligné que les lignes directrices «Mieux légiférer» ont été prises en compte dans le projet de rapport JURI-AFCO sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» (2016/2018 (INI)).²

ii. **Protocol 2 du TFUE - lacunes et solutions possibles**

Les Parlements/Chambres ont également été invités à donner leur avis sur le processus établi avec le Protocole n°2 du Traité. Neuf Parlements/Chambres sur 39 ont déclaré avoir trouvé le processus efficace et efficient, tandis que 14 autres sont d'avis contraire. Seize des Parlements/Chambres ayant répondu n'ont exprimé aucune opinion sur la question.

Parmi les principales faiblesses du processus, les répondants ont énuméré les suivantes :

² L'adoption du rapport final est prévue pour le 25 avril 2018

- 1) le temps dont disposaient les parlements nationaux pour examiner les propositions de la Commission (8 semaines) était trop court (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Vouli ton Antiprosopon* de Chypre, *Poslanecká sněmovna* tchèque, *Senát* tchèque, *Sénat* français, *Bundestag* allemand, *Vouli ton Ellinon* grec, *Sejm* polonais, *Riksdag* suédois) ;
- 2) la Commission européenne a semblé préférer une définition restreinte de la subsidiarité et a par la suite mis un accent excessif sur ses aspects formalistes (*Senát* tchèque, *Riigikogu* estonien, *Eduskunta* finlandais, *Sejm* polonais, *Senat* polonais) ;
- 3) Les avis motivés présentés par les parlements nationaux ont été considérés comme n'ayant pas d'impact significatif sur le processus décisionnel de l'UE (*Eduskunta* finlandais, *Országgyűlés* hongrois). Certains Parlements/Chambres ont estimé que la Commission n'avait pas suffisamment tenu compte de leurs arguments, fournissant plutôt des réponses d'ordre général à leurs préoccupations (*Poslanecká sněmovna* tchèque, *Sejm* polonais, *Senat* polonais), tandis que d'autres ont noté que les parlements nationaux n'étaient officiellement invités à participer au processus législatif qu'à ses débuts, et ont manqué par la suite la plus grande partie de celui-ci (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Narodno sabranie* bulgare) ;
- 4) les seuils établis dans le Protocole n ° 2 sont difficiles à atteindre (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Senat* polonais, *Riksdag* suédois)

Un certain nombre des Parlements/Chambres ayant répondu ont noté que si le processus en général offrait aux parlements nationaux une bonne occasion d'utiliser leur voix, certains aspects pouvaient encore être améliorés (*Narodno sabranie* bulgare, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Saeima* lettone, *Kamra tad-Deputati* maltaise). Selon le *Sénat* belge, le Protocole n°2 a rendu le processus décisionnel de l'UE beaucoup plus transparent et accessible aux parlements nationaux, et a en outre débouché sur une coopération interparlementaire plus intense et plus efficace dans l'UE.

L'*Eerste Kamer* néerlandaise a fait référence aux contributions de la COSAC dans le passé concernant l'amélioration de la procédure, ainsi que le document préparé par le *Senát* tchèque, tandis que le *Folketing* danois a fait référence à son propre document de contribution. La *Camera Deputaților* roumaine a exprimé une opinion plutôt mitigée quant à l'efficacité du principe de subsidiarité, sans adopter une position officielle en la matière.

En outre, le *Riksdag* suédois et le *Seimas* lituanien ont noté que les justifications excessivement brèves de la Commission rendaient aux parlements nationaux plus

difficile la tâche d'examiner correctement si le principe de subsidiarité avait été respecté.

Interrogés sur les moyens possibles d'améliorer le processus existant, sans modifier le Traité, les parlements nationaux ont fait les suggestions suivantes :

- 1) prolonger la période de 8 semaines (*Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Riigikogu* estonien, *Bundestag* allemand, *Seimas* lituanien, *Sejm* polonais, *Camera Deputaților* roumaine, *Riksdag* suédois, *House of Lords* du Royaume-Uni), par exemple pour tenir compte des périodes de récréation ou des vacances (*Sénat* belge, *Senát* tchèque, *Poslanecká sněmovna* tchèque, *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises, *Sénat* français, *Vouli ton Ellinon* grec, *Kamra tad-Deputati* maltaise, commission JURI du Parlement européen). La commission AFCO du Parlement européen a fait référence à une résolution du PE qui préconisait également une approche plus flexible concernant la date de transmission des projets d'actes législatifs.
- 2) Chaque fois que le seuil est atteint, la Commission devrait modifier sa proposition initiale conformément aux préoccupations en matière de subsidiarité soulevées par les parlements nationaux (*Poslanecká sněmovna* tchèque, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Sejm* polonais, *House of Lords* du Royaume-Uni). En outre, la Commission devrait publier ses réponses officielles dans les délais, éventuellement dans les délais impartis aux parlements nationaux (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Senát* tchèque, *Tweede Kamer* néerlandaise, *Vouli ton Ellinon* grec, *Kamra tad-Deputati* maltaise).
- 3) La Commission européenne devrait également améliorer la qualité de ses réponses aux avis motivés en apportant des réponses claires aux objections des Parlements/Chambres (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Narodno sabranie* bulgare, *Senát* tchèque, *Poslanecká sněmovna* tchèque, *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises, *Riigikogu* estonien, *Sejm* polonais, commission AFCO du Parlement européen).
- 4) Selon le *Državni zbor* slovène, une attitude plus positive était nécessaire, ainsi qu'un dialogue renforcé entre les parlements nationaux et la Commission (*Bundestag* allemand, *Bundesrat* allemand, *Országgyűlés* hongrois, *Saeima* lettone). Le *Vouli ton Ellinon* grec a appelé à un meilleur dialogue avec le Parlement européen et plus particulièrement ses rapporteurs.
- 5) L'option d'un "carton vert" devrait être étudiée davantage, en tant que possibilité pour les parlements nationaux de revendiquer un rôle positif dans le processus législatif européen, par opposition (ou en complément) à la fonction négative du "carton jaune" et "carte orange" (*Nationalrat* et *Bundesrat*

autrichiens, *Assemblée nationale* française, *Vouli ton Ellinon* grec, *Országgyűlés* hongrois, *Camera Deputaților* roumaine, *Chambre des Lords* du Royaume-Uni, Commission JURI du Parlement européen).

- 6) Les principes de proportionnalité et de base juridique devraient être examinés davantage (*Sénat* français, *Vouli ton Ellinon* grec, *Eerste Kamer* et *Tweede Kamer* néerlandaises, *House of Lords* britannique, commission JURI du Parlement européen), en tant que partie intégrante du processus de contrôle.
- 7) La Commission devrait fournir une meilleure analyse d'impact de ses propositions législatives dans les notes explicatives afin de les justifier réellement (*Narodno sabranie* bulgare, *Senát* tchèque, *Tweede Kamer* néerlandaise, *Sénat* français, *Seimas* lituanien).

La commission AFCO du Parlement européen a également appelé à une coopération accrue entre les parlements nationaux afin d'explorer pleinement les mécanismes existants. Une collaboration renforcée et un échange d'informations entre les parlements nationaux ont été soutenus par le *Sejm* polonais, le *Državni zbor* slovène, le *Országgyűlés* hongrois, le *Sénat* polonais.

Le *Vouli ton Ellinon* grec a proposé qu'un format commun d'avis motivés soit accepté par les Parlements/Chambres, tandis que la commission JURI du Parlement européen a suggéré d'établir des lignes directrices non contraignantes pour faciliter les parlements nationaux dans l'évaluation du respect des principes de subsidiarité et proportionnalité, sans porter atteinte à leur pouvoir discrétionnaire. Le *Bundesrat* allemand a également mentionné l'idée d'un rapprochement d'une conception commune du contrôle de la subsidiarité.

L'*Eduskunta* finlandais a suggéré que les groupes de travail du Conseil prennent position sur tous les avis motivés émis par les parlements nationaux, de préférence sur la base d'une déclaration du gouvernement national représentant le Parlement/Chambre en question.

L'*Országgyűlés* hongrois a appelé à la création d'un "carton rouge", tandis que le Sénat français a attiré l'attention sur la transmission des actes délégués et d'exécution.

Il a aussi été demandé aux Parlements/Chambres s'il existait des domaines politiques dans lesquels, au fil du temps, la prise de décision et/ou la mise en œuvre pourraient être redéléguées en tout ou en partie ou définitivement renvoyées aux États membres. La majorité (27 sur 39) n'ont pas exprimé d'opinion à ce sujet, tandis que six des Parlements/Chambres ayant répondu ont fait remarquer qu'il n'y avait pas de telles domaines. Six autres, cependant, ont donné une réponse positive.

L'*Eduskunta* finlandais a noté que la surréglementation dans tous les domaines devrait être évitée et que l'Union ne devrait agir que lorsque ses actions pourraient apporter une valeur ajoutée, sans limites à aucun domaine politique particulier. Il a également suggéré que l'Union européenne concentre son activité réglementaire et générale sur les actions qui maintiennent une croissance durable, créent des emplois et améliorent la sécurité interne et externe. L'*Eduskunta* finlandais et le *Sénat* belge ont tous les deux souligné que la question principale ne devrait pas être de faire moins, mais d'être plus efficace dans ce que l'UE fait. Le *Sénat* français a également noté qu'une approche plus pragmatique était nécessaire et a distingué la politique concurrentielle - sa mise en œuvre au niveau national ne pouvait être efficace que si la politique européenne elle-même était crédible et bien adaptée. Le *Senát* tchèque a exprimé une opinion similaire, disant qu'on ne pouvait guère trouver des domaines politiques complets où la prise de décision pourrait être redéléguée. Il y avait des questions que tous les États membres voulaient traiter collectivement au niveau de l'UE, et d'autres questions pour lesquelles soit une action limitée au niveau de l'UE serait préférable, soit aucune action ne le serait. Il pourrait être plus avantageux de prêter attention aux détails que d'évaluer des domaines politiques complets sur la base du principe de subsidiarité. Le *Bundesrat* allemand a noté qu'il rencontrait généralement des propositions dans des domaines tels que la politique de sécurité intérieure, le travail et le bien-être social, l'éducation, la recherche et la politique culturelle avec des préoccupations de subsidiarité. Il serait très important d'exiger une redélégation dans ces domaines. D'autre part, une diminution de la densité réglementaire serait préférable.

Le *Saeima* letton a fait remarquer que les activités de la Commission étaient déjà orientées dans cette direction et que, à son avis, l'UE devrait être "grande sur les grandes choses et petite sur les petites choses". La Camera Deputaților roumaine a remarqué que son nombre réduit d'avis motivés et ses rares références au principe de proportionnalité indiquaient que la question n'était pas prioritaire.

Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont noté qu'un aperçu complet était en cours de préparation dans le cadre du Groupe de travail.

Selon le groupe parlementaire AKEL-Gauche nouvelles forces de la *Vouli ton Antiprosopon* chypriote le domaine de la politique économique et fiscale pourrait être redélégué en tout ou en partie aux États membres.

À la question de savoir si leur Parlement/Chambre soutiendrait une modification du Traité conférant aux parlements nationaux un rôle plus important dans le processus législatif de l'UE, 14 sur 39 réponses étaient positives. Quatre Parlements/Chambres ont indiqué qu'ils ne soutiendraient pas un tel changement, tandis que la majorité (21 sur 39) n'ont pas exprimé d'opinion sur la question.

La commission AFCO du Parlement européen a souligné que dans son "Rapport sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne" (2014/2248 (INI)), le Parlement européen a suggéré "de compléter et de renforcer les pouvoirs des parlements nationaux en introduisant une procédure de «carton vert» permettant aux parlements nationaux de présenter des propositions législatives au Conseil pour examen ". La commission AFCO examinait également un projet de rapport ainsi que les amendements à la «mise en œuvre des dispositions du Traité relatives aux parlements nationaux».

Section B

Élargissement de l'UE et perspective européenne des Balkans occidentaux

i. Débat des Parlements/Chambres sur l'engagement futur dans les Balkans occidentaux

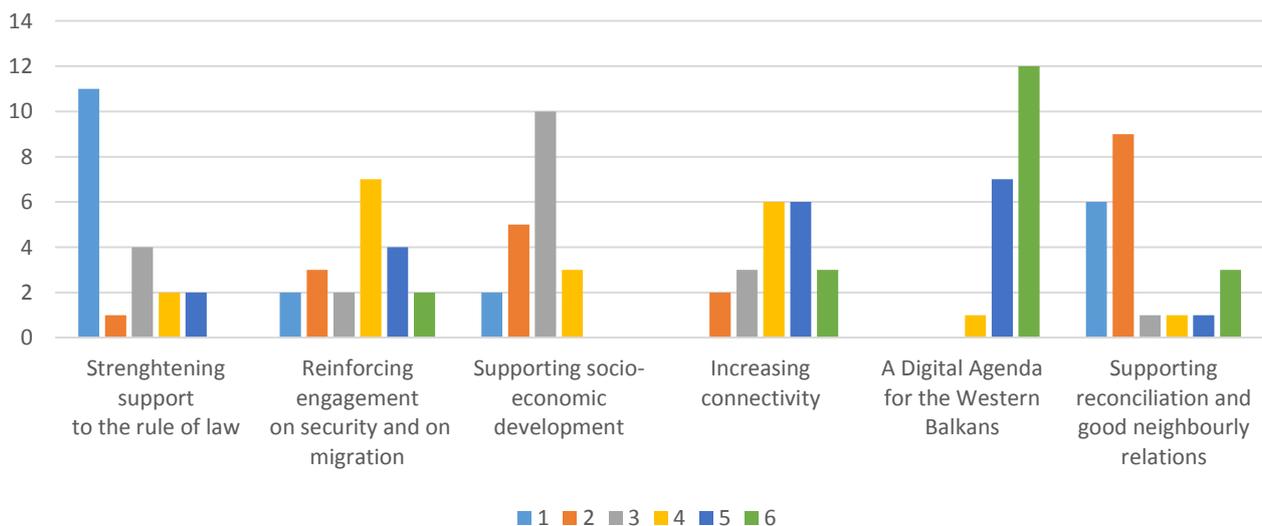
En ce qui concerne la stratégie de la Commission "Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux" (présentée le 6 février 2018), la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (21 sur 36) n'avaient pas discuté de la stratégie ; toutefois, sept d'entre eux ont exprimé leur intention de le faire à un stade ultérieur. En revanche, 13 Parlements/Chambres ont eu des discussions à ce sujet pendant les séances en commission, y compris la commission AFET du Parlement européen. Quatre Parlements/Chambres ont discuté de la stratégie en séances plénières. La *Kamra tad-Deputati* maltaise et le *Bundesrat* allemand ont souligné leur soutien à la stratégie, car elle montre un bon équilibre entre réalisme et ambition. Le *Bundesrat* allemand a ajouté que les Balkans occidentaux avaient besoin d'une perspective d'adhésion claire à l'UE pour stabiliser et sauvegarder la paix dans la région et dans toute l'Europe, en promouvant des réformes dans le secteur administratif et la primauté du droit.

Parmi ceux qui ont discuté de la stratégie de la Commission, le *Državni zbor* et le *Državni svet* slovènes, le *Hrvatski sabor* croate et le *Riigikogu* estonien ont souligné le plein soutien de la perspective d'élargissement des Balkans occidentaux. Le *Hrvatski sabor* croate, ainsi que la *Chambre des Députés* luxembourgeoise et le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, ont souligné l'importance que chaque pays soit autorisé à rejoindre l'Union européenne individuellement, une fois toutes les conditions remplies. Le *Narodno sabranie* bulgare, de même qu'il l'avait déjà précisé dans une de ses priorités de la Présidence bulgare du Conseil de l'UE, a souligné son soutien à l'intégration européenne de la région des Balkans occidentaux considérée comme

une garantie de stabilité, de développement économique et de progrès social. Il a également noté que l'attitude de l'UE et de ses États membres à l'égard de la poursuite de l'élargissement avait changé depuis le début de la Commission Juncker, et que c'était un pas dans la bonne direction. Le *Seimas* lituanien a souligné le rôle important de la communication stratégique pour recueillir davantage de soutien public en faveur d'un nouvel élargissement et pour renforcer la compréhension mutuelle entre l'UE, ses États membres et les Balkans occidentaux.

Les Parlements/Chambres ont également été invités à évaluer l'importance des six initiatives phares de la stratégie de la Commission européenne visant à soutenir le processus de transformation dans les Balkans occidentaux. Plus de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu (11 sur 21) considèrent que l'initiative visant à renforcer le soutien à la primauté du droit est la plus importante. Pareillement, 12 sur 21 des Parlements/Chambres ayant répondu ont déclaré que l'initiative concernant un agenda numérique pour les Balkans occidentaux était la moins importante. À peu près à parts égales étaient évaluées les initiatives visant à renforcer l'engagement en matière de sécurité et de migration, à soutenir le développement socio-économique, à accroître la connectivité, et à appuyer la réconciliation et les relations de bon voisinage. Près de la moitié des Parlements/Chambres (18 sur 39) ont ignoré la question.

Quelle importance accordez-vous aux six initiatives phares* de la Commission?



* "1" pour le plus important ; "6" pour le moins important

ii. Points de vue des Parlements/Chambres sur une participation accrue des Balkans occidentaux aux processus et structures de l'UE

Interrogés s'ils soutiendraient une participation accrue des Balkans occidentaux aux conseils informels ainsi qu'aux réunions au niveau ministériel, plus de la moitié des réponses des Parlements/Chambres (21 sur 36) ne contenait pas une opinion explicite. En revanche, 14 Parlements/Chambres ont exprimé leur soutien à une plus grande participation.

Les Parlements/Chambres ont également été interrogés sur leur soutien à une participation accrue des Balkans occidentaux aux travaux et activités de la COSAC. La majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (19 sur 35) ont exprimé leur soutien à une participation plus forte. Le reste des réponses (17 sur 36) ne comportaient pas d'avis explicite. Le *Vouli ton Antiprosopon* de Chypre a déclaré qu'il soutiendrait une plus grande implication de tous les partenaires des Balkans occidentaux à l'exception du Kosovo³, ce dernier n'étant pas reconnu par la République de Chypre.

La commission AFET du Parlement européen a déclaré son soutien général en faveur d'une plus grande inclusion des Balkans occidentaux dans les processus et structures de l'UE.

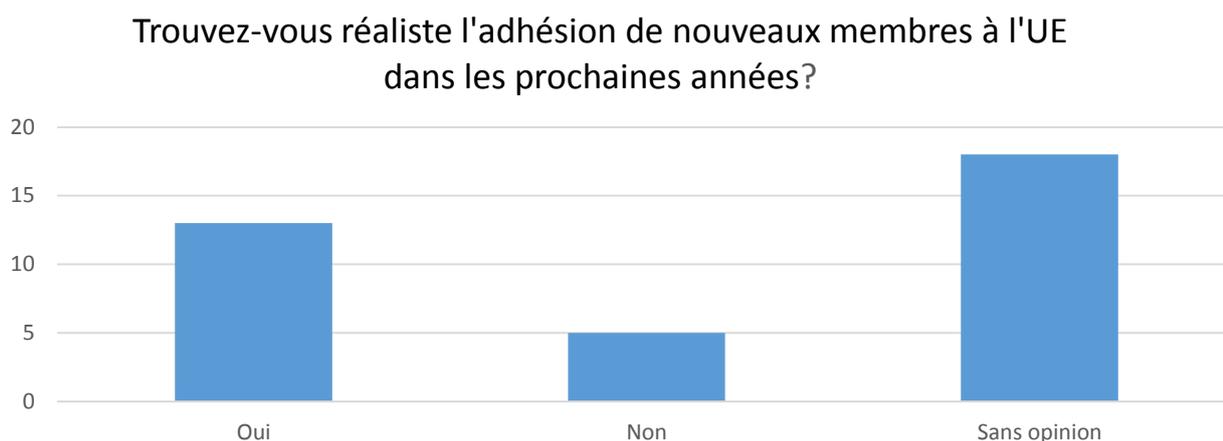
iii. Points de vue des Parlements/Chambres sur l'adhésion de nouveaux membres à l'UE

On a demandé aux Parlements/Chambres s'ils estimaient que l'adhésion de nouveaux membres à l'UE dans les sept prochaines années était réaliste. La majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (19 sur 37) n'ont pas exprimé d'opinion. Un tiers seulement (13 sur 36) ont déclaré qu'ils trouveraient cette étape très réaliste. Le *Seimas* lituanien a déclaré partager l'avis de la Commission selon lequel une perspective ferme d'adhésion à l'UE pour les Balkans occidentaux était dans l'intérêt de l'UE, car elle pouvait être considérée comme un investissement pour le maintien d'une Europe stable, forte et unie, fondée sur des valeurs communes, et que, par conséquent, la politique de la porte ouverte devrait absolument être préservée, tout en notant d'autre part, que le processus d'adhésion ne devrait pas être automatique et que les progrès de chaque pays devraient être pris en compte individuellement. Le

³ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo

Seimas lituanien a ajouté que l'UE devrait également rester active en ce qui concerne la politique de partenariat oriental. Le *Sénat* belge a affirmé que la politique générale de l'UE devrait consister à rapprocher les Balkans occidentaux de l'UE et à créer des incitations. La commission des affaires étrangères (AFET) du Parlement européen a désigné l'année 2025 comme date indicative selon le principe de la même ligne de départ pour les candidats d'un nouvel élargissement.

La *House of Lords* du Royaume-Uni a déclaré que la Commission des relations internationales avait publié en janvier un rapport intitulé "Le Royaume-Uni et l'avenir des Balkans occidentaux", déclarant que le Royaume-Uni et les partenaires internationaux devaient préserver les progrès accomplis, même si cela nécessiterait de nouveaux moyens de coordination et de coopération avec l'UE et ses États membres. Il a également souligné que les influences déstabilisatrices de l'extérieur devraient être contrées par tous les moyens.



En ce qui concerne la question du niveau des fonds prévus dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) pour l'instrument d'aide de préadhésion aux Balkans occidentaux, la moitié des Parlements/Chambres (12 sur 24) ont répondu que ces fonds devraient être augmentés. L'autre moitié des Parlements/Chambres ayant répondu ont rétorqué que le niveau actuel de financement devrait être maintenu. L'*Assembleia da República* portugaise a déclaré qu'elle commencerait bientôt la discussion sur le CFP et n'avait pas de position explicite sur les fonds partagés pour l'assistance de préadhésion jusqu'à présent. La commission AFET du Parlement européen a demandé un financement adéquat pour permettre une action extérieure ambitieuse et a ajouté que la position du Parlement européen sur le prochain CFP serait votée le 16 avril 2018.

Les Parlements/Chambres ont aussi été interrogés sur leur politique de contrôle de la politique d'élargissement de l'UE, en particulier en ce qui concerne les rapports de suivi, les rapports annuels d'avancement et le paquet Élargissement :

- Deux tiers des Parlements/Chambres (24 sur 36) ont expliqué que les documents pertinents sur l'élargissement de l'UE (positions nationales, documents stratégiques, rapports), ainsi que d'autres documents, étaient, chaque fois que cela était jugé nécessaire, discutés par les commissions compétentes ;
- Le *Seimas* lituanien a ajouté que la commission des affaires étrangères a discuté chaque année de l'ensemble du paquet élargissement, et qu'elle présentait son avis sous forme de conclusions, lesquelles ensuite étaient présentées au gouvernement. ;
- Quelques Parlements/Chambres ayant répondu (11 sur 36) ont explicitement noté une forte participation et une coopération avec les gouvernements et un échange d'informations avec les ministres compétents ;
- Le *Sénat* français a évoqué les rapports étroits entre les commissions et les ambassadeurs des différents pays ainsi que les visites des délégations. Le Sénat tchèque a déclaré que les pays du Partenariat oriental ont été visités sa commission des affaires de l'UE ;
- Le *Državni zbor* slovène a souligné que la commission des affaires européennes examinait toutes les négociations, y compris l'ouverture et la clôture des différents chapitres ;
- L'*Eduskunta* finlandais a déclaré que le processus de contrôle était le même pour tous les thèmes européens. La Grande Commission a ainsi décidé de la position du Parlement ;
- Le *Hrvatski sabor* croate a déclaré qu'il surveillait de près les réunions du Conseil des affaires générales ;
- Le *Senato della Repubblica* italien a souligné qu'il préservait des relations bilatérales étroites avec la plupart des parties des Balkans occidentaux. Grâce à ces relations, les rapports d'étape distincts ont été pris en considération.
- La *Eerste Kamer* néerlandaise a noté que la politique d'élargissement de l'UE figurait parmi les priorités identifiées dans le programme de travail de la Commission européenne pour 2018.
- La *Camera Deputaților* roumaine a déclaré qu'elle n'avait pas examiné la communication de 2016 sur la politique d'élargissement de l'UE.
- Le *Riigikogu* estonien a déclaré que son contrôle était lié au mandat confié à son ministre avant la réunion du Conseil général.
- La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a indiqué que tous les débats sur

l'élargissement et les rapports de suivi annuels ont eu lieu lors du débat annuel sur la politique étrangère et européenne lors de la séance plénière.

- Le *Narodno sabranie* bulgare a noté que le paquet annuel d'élargissement était régulièrement inclus dans le programme de travail annuel de l'Assemblée nationale sur les questions européennes. Les réunions des commissions compétentes pourraient être étendues aux débats publics avec la participation de différentes parties prenantes intéressées, telles que des universitaires, des organisations à but non lucratif, des représentants des institutions de l'Etat et du corps diplomatique.
- Le *Bundestag* allemand a déclaré qu'il tenait un débat régulier à ce sujet et a noté l'existence d'un rapporteur pour chaque pays candidat ainsi qu'un dialogue fort avec la Commission européenne et une présence régulière dans les pays candidats.
- Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont souligné le débat régulier sur le processus d'élargissement.
- Le *Bundesrat* allemand a fait référence à la loi sur la coopération entre la Fédération et les Länder dans les affaires de l'Union européenne réformée en 2009, et qui obligeait le gouvernement fédéral à informer le Bundesrat de l'intention du Conseil d'entamer les négociations d'élargissement conformément à l'art. 49 du TUE, notamment lorsque les intérêts des Länder étaient concernés. La loi a également affecté un délégué spécial au Groupe de travail du Conseil sur l'élargissement.
- La *House of Oireachtas* irlandaise a déclaré qu'elle examinait toutes les propositions législatives de la Commission européenne sur le contrôle et pourrait également considérer d'autres publications, telles que les rapports de surveillance de l'élargissement. Dans le cadre du mandat de la commission mixte des affaires européennes, la commission a examiné "les notifications de demandes d'adhésion à l'Union européenne".

CHAPITRE 2

LE PROCHAIN "CADRE FINANCIER PLURIANNUEL" 2021 - 2027

LE DEUXIEME CHAPITRE DU 29E RAPPORT SEMESTRIEL analysait la position des parlements nationaux sur la politique de cohésion après 2020 et le budget de l'UE dans le contexte du Brexit.

La section A explore l'avenir de la politique de cohésion en examinant de près les débats et discussions des Parlements/Chambres et leurs résultats respectifs.

La section B se concentre sur l'avenir financier du CFP et demande aux Parlements/Chambres d'apporter leur contribution et leurs suggestions en ce qui concerne la voie à suivre.

Section A

Politique de cohésion après 2020

i. Le septième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient examiné le septième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale publié par la Commission européenne en octobre 2017, plus de la moitié des 37 Parlements/Chambres ont répondu négativement. Un tiers des répondants (12 Parlements/Chambres) en avait discuté au niveau de commission, alors que 4 ont répondu en avoir discuté dans d'autres formats. Le rapport a été discuté au niveau des commissions des affaires européennes par le *Riigikogu* estonien, le *Riksdag* suédois - qui a donné au gouvernement un mandat pour la position suédoise avant le Conseil des affaires générales en novembre 2017 -, et les *Cortes Generales* espagnols. Ceux-ci ont informé qu'ils n'avaient pas encore approuvé une résolution ad hoc sur la question, ce qui était également le cas pour le *Bundestag* allemand où le débat était en cours.

L'*Országgyűlés* hongrois a discuté du septième rapport à l'occasion de l'audition de l'ambassadeur de Bulgarie et du représentant du gouvernement sur les priorités de la présidence bulgare du Conseil. Au sein du *Sénat* français, un groupe de suivi composé des commissions des affaires européennes, de l'aménagement du territoire et du développement durable, et des finances, a entrepris une analyse exhaustive de la politique de cohésion et de son avenir et a examiné le septième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale dans ce cadre.

La commission du développement régional du Parlement européen préparait un rapport d'initiative appelant à une politique de cohésion ambitieuse qui continuerait à couvrir toutes les régions européennes et resterait le principal instrument d'investissement de l'UE, avec un budget à la mesure des défis auxquels sont confrontées les régions. En outre, le rapport met l'accent sur la valeur ajoutée des investissements dans la politique de cohésion, tout en soutenant le changement vers une plus grande focalisation sur les résultats et en soulignant la nécessité de simplifier le futur cadre politique.

C'est ce qu'a déclaré aussi la commission compétente du *Seimas* lituanien lorsqu'elle a approuvé la position du gouvernement, selon laquelle la politique de cohésion de l'UE doit rester une politique d'investissement clé de l'UE, avec un financement adéquat du budget de l'UE pour mettre en œuvre les défis énoncés dans le débat sur l'avenir des finances de l'UE et atteindre les objectifs inscrits dans les traités de l'UE. La simplification de la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'UE et un recours plus important aux instruments financiers ont été jugés nécessaires. De même, le *Hrvatski sabor* croate a demandé que le niveau de financement de la politique de cohésion et de la politique agricole commune soit maintenu dans le prochain CFP. Il a indiqué qu'il serait très probablement prêt à soutenir l'augmentation de 0,1% de la contribution des États membres au budget européen.

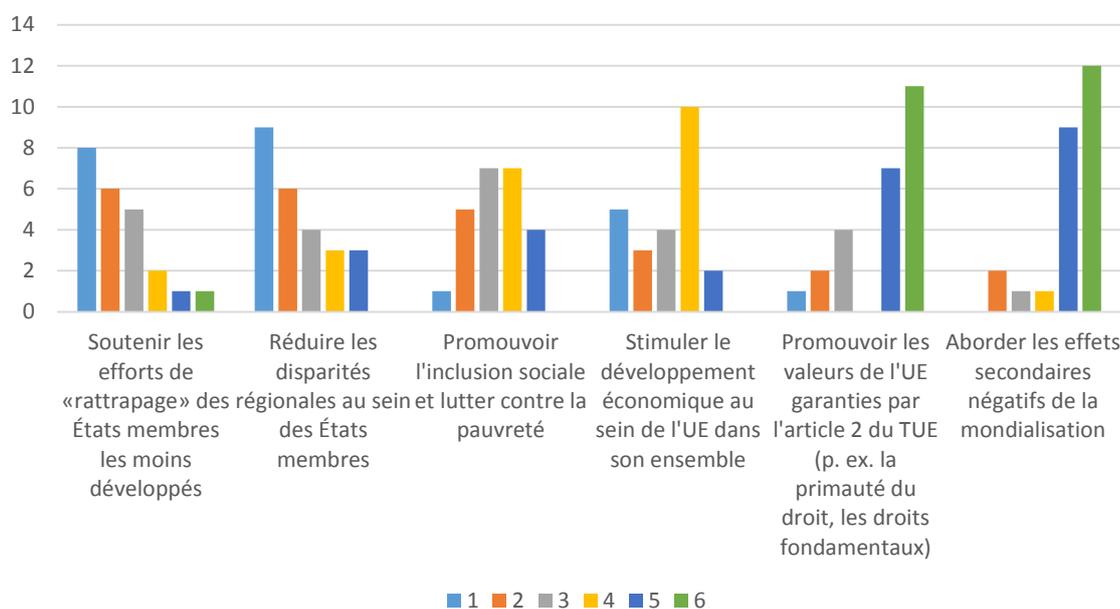
Le *Saeima* letton a évalué positivement le rapport de la Commission européenne saluant le maintien de l'impact de la démographie et de la migration interne de l'UE comme l'un des critères fixant la répartition du financement pour la période de programmation. La Lettonie elle-même était confrontée à une perte de population, en particulier dans les régions frontalières. Le *Državni zbor* slovène espérait que la politique de cohésion resterait l'une des politiques clés du budget de l'UE et soutenait de nouvelles réformes - à savoir des liens plus forts de la politique de cohésion avec des changements structurels et une plus grande focalisation sur les réformes structurelles des régions moins développées.

ii. L'avenir de la politique de cohésion : défis et mise en œuvre

Les Parlements/Chambres ont partagé des points de vue mitigés lorsqu'on leur a demandé d'évaluer les défis auxquels la politique de cohésion avait le mieux réussi jusqu'à présent. Pour la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu, les défis les plus importants étaient la réduction des disparités régionales au sein des États membres (9 sur 25) et le soutien aux efforts de «rattrapage» des États membres moins développés (8 sur 23). Stimuler le développement économique dans l'ensemble de l'UE a été jugé le mieux traité jusqu'à présent par la politique de cohésion par 5 des 24 Parlements/Chambres ayant répondu. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté a été considéré comme le défi le mieux traité par un seul des Parlements/Chambres sur 24, et la promotion des valeurs de l'UE garanties par

l'article 2 du TUE (par exemple la primauté du droit, les droits fondamentaux) - toujours par un seul des Parlements/Chambres sur 25. Près de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu (12 sur 25) ont considéré aborder les effets secondaires néfastes de la mondialisation comme le défi le moins réussi ; plus encore, environ un tiers (8 sur 25) ont estimé que ce défi n'avait pas été résolu avec succès. De la même manière, près de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu (11 sur 25) ont estimé que la promotion des valeurs de l'UE garanties par l'article 2 du TUE était le défi le moins bien traité.

Les défis les mieux traités jusqu'à présent par la politique de cohésion



* "1" pour les défis les mieux traités ; "6" pour les défis les moins bien traités.

Plusieurs des Parlements/Chambres ayant répondu, comme l'Eduskunta finlandais et le Riksdag suédois, ont indiqué qu'il n'y avait pas de positions permettant de hiérarchiser ou de hiérarchiser les défis liés à la politique de cohésion. Le Sénat belge a estimé que les priorités suivantes étaient également importantes et devraient être évaluées conjointement : soutenir les efforts de «rattrapage» des États membres les moins développés, réduire les disparités régionales au sein des États membres, promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, et stimuler le développement économique au sein de l'UE dans son ensemble. La commission REGI du Parlement européen a également fait valoir qu'il serait extrêmement difficile de classer les succès de la politique de cohésion. L'évaluation globale du Parlement européen montre que la politique de cohésion a été très efficace pour soutenir la création d'emplois durables et promouvoir la création d'une croissance et d'une compétitivité intelligentes, durables et inclusives, notamment vis-à-vis des retombées

de la mondialisation, et a contribué à la convergence régionale, économique et sociale. La politique de cohésion a également fait preuve d'une capacité de réaction significative face aux contraintes macroéconomiques.

La majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (23 sur 36) ont estimé que les États membres ne seraient pas en mesure de parvenir à des résultats comparables sans les instruments de la politique de cohésion. Aucun Parlement/Chambre n'a considéré que cela était possible dans une large mesure, alors que seulement 3 ont fait valoir que c'était possible dans une certaine mesure ; 10 autres n'avaient pas d'opinion sur la question.

Un peu plus de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu (19 sur 36) ont exprimé leur soutien à la poursuite de la politique de cohésion après 2020, et environ un quart ont soutenu l'introduction de nouveaux instruments pour la financer. Aucun parlement/chambre n'a estimé nécessaire de limiter le financement et la portée de la politique de cohésion ; huit n'ont pas exprimé d'opinion sur la question.

Les 18 Parlements/Chambres qui ont donné des détails sur ce thème ont exprimé clairement leur soutien à la politique de cohésion et ont souligné son importance, tout en insistant sur la nécessité de nouveaux moyens financiers et de nouvelles simplifications et réformes.

Dans sa résolution du 13 juin 2017 sur les éléments constitutifs d'une politique de cohésion de l'UE après 2020, le Parlement européen a rappelé que la politique de cohésion était très efficace pour relever les défis du développement au niveau régional et local et qu'elle restait la politique principale de développement et d'investissement à l'échelle de l'UE. Il a invité la Commission à présenter une proposition législative globale pour une politique de cohésion forte et efficace après 2020, assortie de moyens financiers proportionnés. Le Parlement européen s'est fermement opposé à tout scénario qui réduirait les efforts de l'Union en matière de politique de cohésion. Le *Državni zbor* slovène s'est également fortement opposé aux propositions de réductions drastiques du budget de l'UE, qui pourraient conduire à une UE plus faible à long terme. Il a fait valoir que l'un des intérêts stratégiques de la Slovaquie pour le prochain cadre financier pluriannuel était de maintenir le champ d'application de la politique de cohésion, car cela contribuait à réduire le fossé économique et social entre les États membres.

Selon le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, la poursuite de la politique de cohésion après 2020 était essentielle en raison de son apport bénéfique dans le développement des régions éloignées de l'UE, la réduction des disparités régionales, la promotion de la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté. La *Kamra tad-Deputati* maltaise était d'avis que toutes les régions et tous les États membres devaient rester éligibles aux ressources de la politique de cohésion, y compris les régions ayant atteint un certain degré de convergence, mais qui sont toujours exposées à des vicissitudes, telles que aléas résultant de leur situation géographique.

L'*Eduskunta* finlandais a souligné que la politique de cohésion devrait se concentrer sur des projets d'infrastructure spécifiques à chaque pays pour des projets communs apportant une valeur ajoutée à tous les États membres ou, du moins, à plus d'un État membre dans une région donnée. Le *Bundesrat* allemand a estimé que toutes les régions européennes devraient bénéficier de la politique de cohésion, afin de donner un élan à un développement harmonisé de l'UE dans son ensemble, car dans les États membres économiquement plus forts, certaines régions ont toujours besoin d'une aide spéciale. En outre, le *Bundesrat* allemand a plaidé pour maintenir le financement et la portée existants, mais a aussi indiqué qu'il serait ouvert à l'introduction de nouveaux instruments pour financer la politique de cohésion.

De même, la *Chambre des Députés* du Luxembourg a soutenu le maintien du financement actuel de la politique de cohésion, mais a également appelé à la révision et à l'ajustement de ses structures et de son fonctionnement si nécessaire. Un point de vue partagé également par le *Sénat* français.

Le *Saeima* letton a appuyé sur la nécessité d'une plus grande convergence entre les États membres et les régions pour garantir un fonctionnement correct et durable du marché unique et pour promouvoir d'autres politiques importantes de l'UE. L'expérience lettone a montré que des investissements durables et ciblés dans la politique de cohésion étaient essentiels pour une convergence économique rapide et pour relever les principaux défis, tels que les changements démographiques conduisant à un potentiel économique plus faible et à des risques de sécurité aux frontières extérieures de l'UE.

Le *Narodno sabranie* bulgare estime également qu'une politique de cohésion plus efficace, plus ciblée et plus flexible doit rester une politique prioritaire dans le prochain CFP, car elle est importante pour promouvoir la convergence entre les États membres et stabiliser le voisinage immédiat. À son avis, les subventions devraient rester le principal instrument d'investissement de l'UE pour compléter les instruments financiers, et chaque État membre devrait décider dans quels domaines et dans quelle mesure appliquer les instruments financiers pertinents. De même, le *Hrvatski sabor* croate a estimé que le financement de la politique de cohésion devrait rester essentiellement sous la forme de subventions. La *Camera Deputaților* roumaine a également exprimé son ferme soutien à la poursuite du financement par des subventions, en particulier dans les États ayant des marchés financiers moins développés. Elle a fait valoir que la mise en œuvre de la politique de cohésion devait se poursuivre sur une base de gestion partagée et que les dotations basées sur les enveloppes nationales devaient être maintenues, ainsi que les chapitres distincts de la politique de cohésion et de la politique agricole commune.

Le *Seimas* lituanien a soutenu que la politique de cohésion axée sur les régions les moins développées devrait rester parmi les politiques les plus importantes de l'UE après 2020 et devrait être financée de manière adéquate. Il s'est déclaré en faveur d'une utilisation plus large des instruments financiers, ce qui garantirait un plus grand

effet d'investissement et une meilleure synergie. La commission de l'industrie et du commerce du *Riksdag* suédois a déclaré que Fonds structurels et d'investissement européens doivent être utilisés de la manière la plus efficace possible et que les efforts visant à simplifier l'administration dans le cadre des projets de fonds structurels doivent rester d'une importance primordiale. Selon elle, la politique de cohésion et les fonds ESI de l'UE ont été jugés importants pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 ; par contre, les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'UE ont entraîné la réduction du budget de l'UE.

Le *Sénat* belge a souligné que l'avenir de l'UE dépendait de la découverte de nouvelles "ressources propres" et que le prochain CFP se devait ambitionner de le réaliser.

Dans le même ordre d'idées, le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont répondu que la politique de cohésion après 2020 devrait être conforme au CFP. La *Národná rada* slovaque a souligné qu'une politique de cohésion forte demeurait une priorité nationale, même si la République slovaque était prête à modifier les dépenses du budget de l'UE, reconnaissant la nécessité de renforcer l'allocation pour les nouveaux défis (migration, défense, sécurité, changement climatique, etc.).

Les Parlements/Chambres ont été invités à classer les principales lacunes dans la mise en œuvre de la politique de cohésion. Pour la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (24 sur 32), les procédures administratives longues et complexes représentaient la plus grande déficience. Suivent ensuite le manque de flexibilité dans la gestion des projets (12 sur 32) et les exigences de cofinancement trop encombrantes (12 sur 32). Les paiements différés aux bénéficiaires et les procédures lourdes d'audit et de contrôle ont été mentionnés par un quart des répondants (8 sur 32). L'information insuffisante sur les programmes/fonds auprès du public et l'approche directive lors de la conception des programmes ont été considérées comme moins problématiques et mentionnées respectivement par 6 et 5 Parlements/Chambres ayant répondu.

L'*Eduskunta* finlandais a souligné que les termes et conditions du financement devraient être axés sur les résultats et fondés sur la qualité. Le financement de l'UE devrait cibler les projets de grande qualité qui apportent de tangibles avantages. La *Camera Deputaților* roumaine a mentionné que certains bénéficiaires se sont plaints progressivement que les retards et les procédures chronophages entraînaient le risque de ne pas atteindre leurs objectifs, mettant un fardeau excessif sur leurs budgets. \$\$\$ que la question n'ait pas été examinée, le groupe parlementaire AKEL-Gauche forces nouvelles du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote était d'avis que les principales lacunes de la mise en œuvre de la politique de cohésion étaient l'insuffisance des informations sur les programmes/fonds auprès du public, les procédures administratives longues et complexes, et l'approche directive lors de la conception des programmes.

Le *Riksdag suédois* a expliqué qu'il n'avait pas adopté de position permettant de hiérarchiser ou de classer les lacunes liées à la mise en œuvre de la politique de cohésion.

Selon la grande majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (23 sur 35), la simplification des règles était nécessaire pour améliorer la politique de cohésion après 2020. Plus de la moitié des ayant répondu (19) ont mentionné la nécessité de prévoir plus de flexibilité, et près d'un quart ont mentionné la nécessité d'améliorer la capacité administrative. L'ajustement des règles entre les fonds de l'UE et la simplification des conditions ex ante ont été jugés nécessaires par 5 sur 34. Baisser le niveau d'autofinancement a été jugé utile pour l'amélioration de la politique de cohésion après 2020 par cinq des ayant répondu ; en revanche, un seul a trouvé nécessaire l'augmentation du niveau d'autofinancement.

À ce propos, le *Riksdag suédois* a expliqué qu'il n'avait pas adopté de position permettant de hiérarchiser ou de classer. Sa commission de l'industrie et du commerce a indiqué dans ses rapports que les changements apportés à la politique de cohésion avant la mise en œuvre des programmes des fonds structurels au cours de la période 2014-2020 ont montré qu'il devrait y avoir une plus grande coordination entre les programmes et les fonds. L'attention accrue aux résultats et à la simplification, à savoir des règles plus claires en matière d'admissibilité au financement et des règles de déclaration moins compliquées, a été jugée également importante. En outre, les mesures visant à réduire la charge administrative et les efforts visant à simplifier l'administration des fonds structurels étaient prioritaires pour le gouvernement suédois. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont appelé à plus de transparence et de contrôle, tandis que le *Bundestag* allemand a débattu le lien avec les recommandations spécifiques par pays et le sujet de la définition des conditions.

Plus d'un tiers des Parlements/Chambres ayant répondu (12 sur 36) ont estimé que le décaissement des fonds de l'UE ne devrait pas dépendre du respect de la primauté du droit dans les États membres. Six seulement ont estimé que cela devrait être le cas, alors que, un peu plus de la moitié (18 sur 36) n'avaient pas d'opinion sur la question.

Section B

Le budget de l'UE dans le contexte des conséquences du Brexit

i. Ressources propres

Une écrasante majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (22 sur 38) n'avait pas examiné le rapport du groupe de haut niveau sur les ressources propres présidé

par Mario Monti⁴. Treize des ayant répondu en ont discuté pendant les séances de la commission, cinq dans d'autres formats, et un seul en séance plénière⁵. Par la suite, neuf ont répondu en exposant les grandes lignes de leurs positions/opinions. Parmi ceux-ci, quelques Parlements/Chambres (la *Tweede Kamer* néerlandaise et le *Senato della Repubblica* italien) avaient tenu des réunions avec Mario Monti pour discuter de la question des ressources propres. La *Tweede Kamer* néerlandaise suggérait que le budget de l'UE soit réformé pour se concentrer sur des politiques stratégiques communes respectant le principe de subsidiarité et le critère de la valeur ajoutée européenne, comme la sécurité frontalière, le chômage et l'environnement, tandis que les négociations budgétaires et les décisions devraient être plus étroitement liées à la programmation des politiques.

Le *Riigikogu* estonien et le *Riksdag* suédois ont discuté de la question en préparation du Conseil Ecofin en janvier 2017. La commission des affaires européennes du *Riksdag* a confié au gouvernement un mandat pour la position suédoise. Dans la même optique, le *Seimas* lituanien a approuvé la position du gouvernement sur le rapport, qui indiquait que la Lituanie avait toujours plaidé en faveur d'un système de financement budgétaire transparent et efficace, et a salué les propositions d'abandon de l'actuelle TVA statistique comme ressource propre et à réviser le mécanisme d'ajustement des contributions. Toutefois, il a mis en garde contre toute proposition d'introduction de nouvelles ressources propres : cela nécessiterait une analyse minutieuse pour évaluer la faisabilité de nouvelles taxes et les charges sur les États membres, les coûts administratifs, les revenus et d'autres indicateurs.

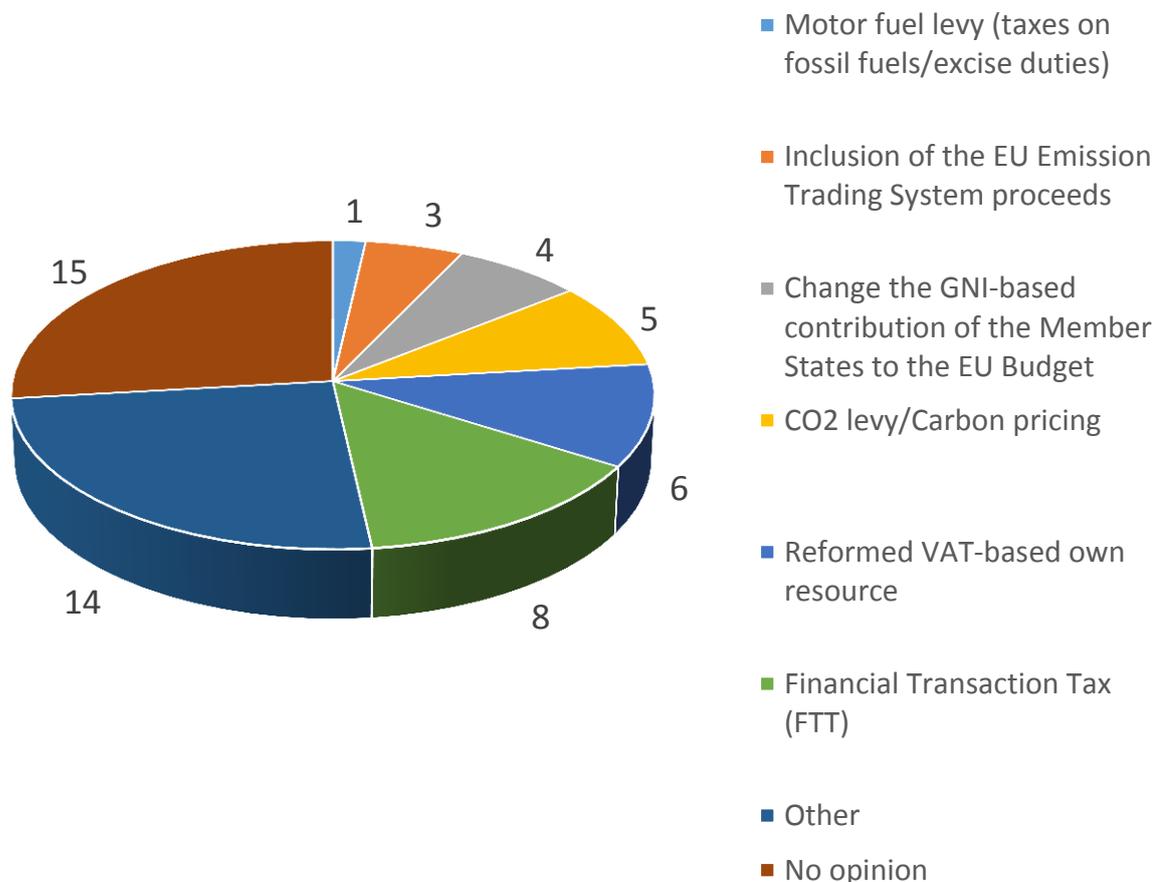
Le *Bundesrat* allemand a également convenu de la nécessité d'abolir la ressource propre TVA, en proposant qu'elle soit remplacée par une ressource propre du revenu national brut (RNB). Selon le *Bundesrat*, les ressources propres TVA ne reflètent pas correctement la situation économique dans les États membres. En outre, en ce qui concerne la remise britannique, le *Bundesrat* a appelé à l'abolition de toutes les remises accordées par les États membres en les remplaçant par un mécanisme de correction généralisé, à l'aide duquel tous les États membres avec des contributions exceptionnellement élevées pourraient gagner. La commission des budgets du Parlement européen (BUDG) a donné des détails sur le rapport sur la réforme du système des ressources propres de l'Union européenne (2017/2053 (INI)), pour lequel le rapport du Groupe de haut niveau sur les ressources propres constitue la base. La commission des affaires constitutionnelles (AFCO) a salué le rapport du Groupe de haut niveau sur les ressources propres au § 62 de sa résolution sur "Améliorer le fonctionnement de l'Union européenne en s'appuyant sur le potentiel du traité de Lisbonne" et a préconisé de modifier le système actuel en fonction des contributions au RNB à un système basé sur les ressources propres réelles de l'UE et,

⁴ http://ec.europa.eu/budget/mff/hlgor/index_fr.cfm

⁵ Certains ont donné plus d'une réponse.

éventuellement, sur un budget de la zone euro. Le *Sénat* français a exprimé son soutien aux ressources propres durables et évolutives. Interrogés sur les nouvelles sources potentielles de revenus qui pourraient être utilisées pour financer le CFP 2021-2027 (examiné par le Groupe de haut niveau sur les ressources propres), une grande partie des Parlements/Chambres (16 sur 36) ont exprimé leur opinion à ce propos. Huit ont déclaré que ces ressources devraient dérivées de la taxe sur les transactions financières (TTF); six ont trouvé la TVA réformée comme possible ressource propre ; cinq ont souligné que la taxe sur le CO₂/la tarification du carbone devrait être utilisée comme ressource ; quatre des ayant répondu ont appelé à modifier la contribution des États membres fondée sur le RNB au budget de l'UE ; trois ont considéré que l'inclusion du système européen d'échange de quotas d'émission serait une bonne source de revenus ; enfin, un Parlement/Chambre a estimé qu'une taxe sur le carburant devrait être utilisée.

In the opinion of your Parliament/Chamber, which of the following potential new sources of revenue, examined by the above-mentioned group, could be used to finance the MFF 2021-2027?



Treize Parlements/Chambres ont nuancé leurs réponses. L'*Eduskunta* finlandais a déclaré que quel que soit le système de ressources propres en place, la transparence, l'ouverture, l'équité et la rentabilité devraient être ses critères déterminants. Le *Riksdag* suédois a déclaré qu'il n'avait pas adopté de position permettant de hiérarchisation ou classement des nouvelles sources de revenus pour le financement du CFP entre 2021 et 2027. D'après la commission des finances, toutefois, le plafond des dépenses du CFP devrait être stabilisé en termes réels et être inférieur à 1% du RNB de l'UE des 27. En outre, une fois que les contributions du Royaume-Uni auront cessé, le budget devra être réduit proportionnellement. À l'avenir, il serait également nécessaire d'aplanir les différences entre les contributions des États membres à l'UE afin d'éviter des contributions nettes disproportionnées.

La *Camera Deputaților* roumaine serait prête à discuter de l'adoption de véritables nouvelles ressources propres, en corrélation avec l'élimination des ressources actuelles basées sur la TVA. De même, le *Riigikogu* estonien serait prêt à participer aux discussions sur les nouvelles ressources propres éventuelles ; Cependant, les propositions pour une harmonisation plus poussée des systèmes fiscaux doivent être analysées en profondeur.

Le *Poslanecká sněmovna* tchèque a répondu qu'aucun soutien ne devrait être accordé à aucune sorte de nouvelles sources de revenus.

Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont exprimé leur soutien général à la réduction des coûts dans le CFP, mais le parti NEOS a précisé qu'il soutiendrait l'utilisation de la taxe sur les transactions financières comme source potentielle de revenus.

Lorsqu'on a demandé aux Parlements/Chambres s'ils seraient disposés à soutenir une augmentation de la contribution de leur État membre au budget de l'UE après le Brexit, la majorité (20 répondants sur 36) n'ont pas exprimé d'opinion sur la question. Quatorze Parlements/Chambres ont répondu positivement et deux ont dit qu'ils ne seraient pas disposés à augmenter leur contribution. Parmi ceux qui ont répondu positivement, huit ont qualifié leurs réponses en spécifiant dans quelles conditions ils seraient prêts à soutenir une augmentation. Le *Saeima* letton s'est déclaré prêt à augmenter la contribution de la Lettonie au budget de l'UE si cela pouvait contribuer à soutenir la poursuite de la politique de cohésion après 2020 au niveau existant. De même, le *Hrvatski sabor* croate serait prêt à soutenir l'augmentation de 0,1%, à condition que le niveau de financement de la cohésion et de la PAC soit maintenu. La PAC a également été mentionnée comme une condition par le parti NEOS du *Nationalrat* et du *Bundesrat* autrichiens.

Le groupe parlementaire AKEL-Gauche nouvelle du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote est d'avis que toute augmentation de la contribution du pays au budget de l'UE après le Brexit devrait exclure les dépenses militaires/de défense.

Alors que le *Sénat* belge et la *Chambre des Députés* luxembourgeoise plaident en faveur de l'augmentation des recettes provenant des ressources propres, la *Kamra tad-Deputati* maltaise est favorable au maintien de la conservation du système actuel avec le remplacement de la ressource propre TVA par la ressource propre fondée sur le RNB, plus juste et plus simple. La *Národná rada* slovaque a souligné les conditions suivantes : le financement de nouvelles priorités (défense, sécurité, migration, changement climatique) ne devrait pas se faire au détriment des priorités à long terme de l'UE (ce que souligne également le *Riigikogu* estonien) ; le système de ressources propre du budget de l'UE devrait être réformé afin d'abolir les remises ; la mise en œuvre régulière et rapide de programmes de nouvelle génération devrait être assurée.

ii. Le futur cadre financier pluriannuel

Interrogés quelle devrait être l'orientation des dépenses de l'UE pour la prochaine période financière, une large majorité des Parlements/Chambres (23 sur 35) ont déclaré que la réduction des divergences économiques et sociales entre les États membres et au sein des États membres devrait être une priorité. Suivent ensuite le renforcement de la politique de sécurité et de défense de l'UE (18 sur 35) et du renforcement du contrôle des frontières et de la lutte contre la migration irrégulière (16 sur 35)⁶. Huit Parlements/Chambres ont considéré l'agenda numérique comme prioritaire, alors que les sources d'énergie renouvelables/infrastructures à faible émission de carbone et les politiques extérieures de l'UE ont toutes deux été considérées comme très importantes par quatre répondants. Neuf Parlements/Chambres ont choisi de préciser davantage ou d'entrer dans les détails. L'*Eerste Kamer* néerlandaise, le *Folketing* danois, le *Senat* polonais et le *Riksdag* suédois n'ont pas adopté de position formelle sur la question. La commission des budgets du Parlement européen a voté pour les priorités de dépenses suivantes : maintenir le financement des politiques établies (cohésion, agriculture) ; stimuler le financement des programmes prioritaires dans les domaines de la recherche, de la jeunesse et des PME ; fournir des moyens supplémentaires aux nouvelles responsabilités de l'Union dans les domaines de la sécurité, de la stabilité, de la migration, de la stabilisation macroéconomique.

⁶ Certains ont donné plus d'une réponse

Le groupe parlementaire AKEL-Gauche forces nouvelles du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote est contre le renforcement de la politique de sécurité et de défense de l'UE et en outre estime comme prioritaires la réduction des divergences économiques et sociales entre et au sein des États membres et la contribution à l'agenda numérique, aux sources d'énergie renouvelables et aux infrastructures sobres en carbone.

Interrogés si le prochain CFP devait s'appuyer sur une stratégie globale pour l'avenir de l'UE, semblable à la stratégie Europe 2020, une grande majorité des Parlements/Chambres (24 sur 37) n'avaient pas d'opinion en la matière. Douze ont répondu positivement, et un seul a dit que cela ne devrait pas être basé sur une stratégie globale.⁷

Interrogés quelle devrait être la durée du prochain CFP, la majorité des ayant répondu (21 sur 37) n'avaient pas d'opinion sur ce sujet, alors que 16 trouvaient que la période actuelle de sept ans devrait être maintenue.

Le *Bundesrat* allemand a exprimé son ouverture à une période de 10 ans avec une révision à mi-parcours obligatoire après 5 ans. Le groupe parlementaire AKEL-Gauche forces nouvelles du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, en revanche, a souligné que le critère devrait être le contenu du CFP et non la durée.

La commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen a souligné l'importance d'établir un lien entre la durée du mandat législatif du Parlement, le mandat de la Commission et la durée du CFP et a appelé à l'alignement des futurs CFP sur la législature suivante.

Interrogés sur l'idée de renforcer la flexibilité du budget de l'UE pour permettre une réponse rapide aux défis, la majorité des Parlements/Chambres (22 sur 38) ont répondu positivement, 15 n'ont pas d'opinion et un parlement/chambre a dit ne pas soutenir cette idée (le groupe parlementaire AKEL-Gauche forces nouvelles du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a également partagé ce point de vue). Parmi ceux qui ont répondu positivement, neuf ont donné des détails. Le *Narodno sabranie* bulgare, le *Senato della Repubblica* italien, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Državni zbor* slovène se sont référés à la migration et à la sécurité comme des rappels éloquentes du besoin de flexibilité. Toutefois, le *Državni zbor* slovène a également noté que les politiques traditionnelles telles que la cohésion et l'agriculture ne devraient pas être affectées négativement à cause de cela. Cela a également été repris par le *Sénat* roumain. Le *Sénat* belge a suggéré que la période de sept ans pour le CFP garantirait la stabilité financière sur une plus longue période et faciliterait la flexibilité à court terme. Le *Bundesrat* allemand a exprimé le souhait d'une plus grande flexibilité dans le budget de l'UE pour réagir aux défis. Cependant, à son avis, cette flexibilité doit être

⁷ AKEL-Gauche forces nouvelles du *Vouli ton Antiprosopon* chypriote partageait le même avis.

mise en balance avec les principes budgétaires de l'UE, garantissant l'indépendance budgétaire des organes de l'UE et la certitude de planification des bénéficiaires.

La commission des budgets du Parlement européen (BUDG) a exprimé l'espérance que des dispositions de flexibilité suffisantes soient mises en place pour faire face aux circonstances imprévues qui pourraient survenir dans le cadre du CFP.

Interrogés si les Parlements/Chambres étaient favorables à l'abolition des remises sur les contributions des États membres, 19 sur 37 ont répondu qu'ils n'avaient pas d'opinion sur le sujet, 16 ont dit qu'ils l'appuyaient, et deux étaient contre une telle action. La commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO) a insisté sur la suppression progressive de toutes les formes de remises et le *Bundesrat* allemand a réitéré son appel à l'abolition de toutes les remises accordées par les États membres en les remplaçant par un mécanisme général de correction.

En conclusion générale de ce chapitre, la *Chambre des Communes* britannique a noté qu'elle n'avait pas formellement pris position sur le prochain CFP, mais la commission d'examen européen en avait discuté dans le contexte du règlement financier du Brexit et des obligations financières supplémentaires que le Royaume-Uni pourrait devoir prendre en charge si la période de transition passe au-delà du 31 décembre 2020. La commission devrait examiner plus en détail le prochain CFP lorsque la Commission publiera sa proposition. De même, l'*Eerste Kamer* néerlandaise n'avait pas encore discuté du CFP 2021-2027. Beaucoup de questions ne sont donc pas applicables à l'heure actuelle.

CHAPITRE 3

SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

LE TROISIEME CHAPITRE DU 29^E RAPPORT BIENNAL jette un regard attentif sur le socle européen des droits sociaux, en mettant l'accent sur l'emploi, l'inclusion et la croissance.

La section A recueille les points de vue des Parlements/Chambres sur la voie à suivre en matière d'emploi et de croissance, demandant aux Parlements/Chambres d'évaluer les principaux principes, questions et outils du socle social en fonction de leur importance.

La section B cherche à établir la position des Parlements/Chambres par rapport à un certain nombre de questions liées aux conditions de travail et autres politiques sociales.

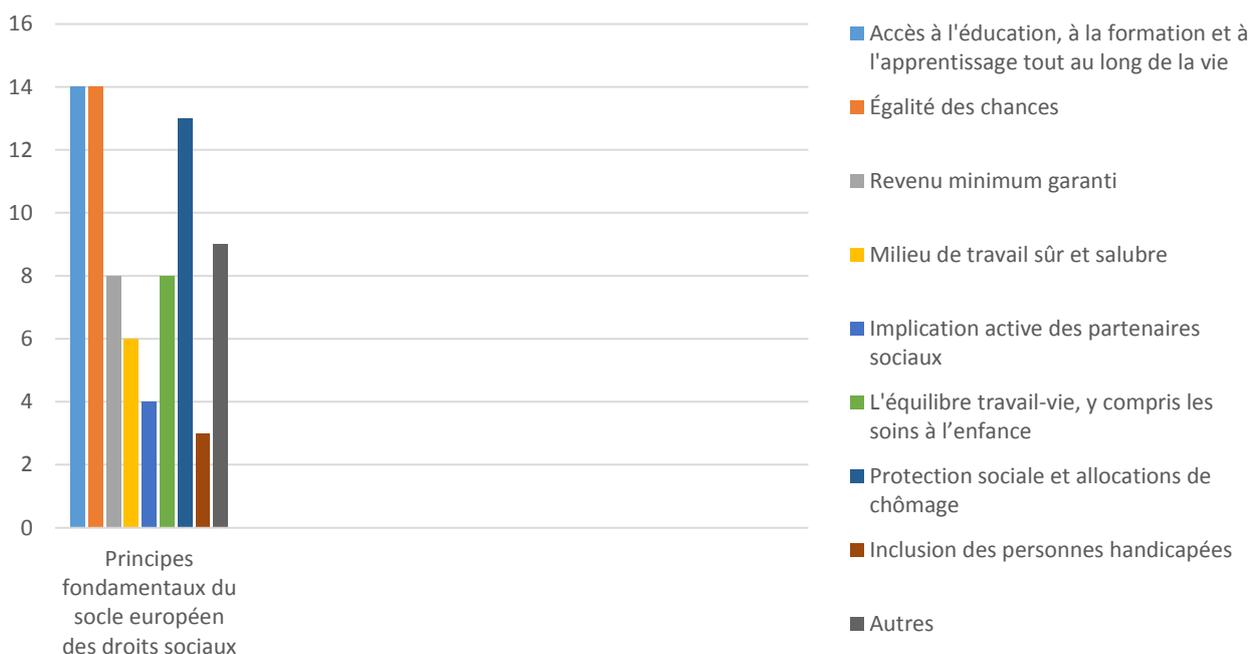
Section A

Emplois et croissance

i. Le socle européen des droits sociaux

Interrogés s'ils avaient discuté du socle européen des droits sociaux, la plupart des Parlements/Chambres (31 sur 39) ont répondu qu'ils l'avaient fait effectivement pendant les séances des commissions, 11 avaient eu des discussions en séance plénière, et 12 autres dans d'autres formats. Seuls deux Parlements/Chambres n'ont pas discuté du socle européen des droits sociaux.

Les réponses variaient quand il s'agissait d'identifier les principes fondamentaux du socle les plus importants pour atteindre ses objectifs : la moitié des ayant répondu ont indiqué l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie ; 14 Parlements/Chambres ont cité l'égalité des chances, et 13 Parlements/Chambres - les prestations de protection sociale et de chômage. À l'autre bout de l'échelle, classées les moins importantes, se trouvent l'implication active des partenaires sociaux et l'inclusion des personnes handicapées, choisies respectivement par quatre et trois Parlements/Chambres ayant répondu.



Parmi ceux qui ont choisi l'option "autre", sept des ayant répondu ont noté que leur Parlement/Chambre n'avait pas d'opinion ou n'en avait pas officiellement émis, ou bien devait adopter une position qui rendrait le classement possible. Le *Narodno sabranie* bulgare a proposé de lutter contre la pauvreté et les inégalités en tant qu'alternative. Le *Sénat* belge a choisi de son côté l'égalité des chances, le revenu minimum garanti, l'implication active des partenaires sociaux, l'équilibre travail-vie y compris les soins à l'enfance et la protection sociale et les allocations de chômage, tout en précisant qu'à leur avis, ils étaient tous sur un pied d'égalité en ce qui concerne leur importance.

Le parti de l'Alliance des citoyens de Chypre a donné différentes réponses, à savoir : "le revenu minimum garanti", " l'implication active des partenaires sociaux" et "l'inclusion des personnes handicapées". D'autre part, les membres de la Chambre permanente des représentants de la République de Chypre étaient en faveur de : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, y compris le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et le soutien actif à l'emploi ; des conditions de travail équitables et la promotion du dialogue social ; protection sociale et accès à des services de haute qualité (par exemple les soins à l'enfance, les soins de santé et les soins de longue durée) ; la promotion d'un milieu de travail sûr et salubre et des droits sociaux des travailleurs, tout en sauvegardant la négociation collective, les conventions collectives et le renforcement du rôle des partenaires sociaux (avis du groupe parlementaire AKEL-Gauche forces nouvelles).

En ce qui concerne la question la plus urgente que le socle pourrait aider à résoudre, 13 Parlements/Chambres ont souligné les conséquences sociales de la crise financière : la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités et le chômage ; six des ayant répondu ont souligné les évolutions démographiques en Europe : le vieillissement de

la population et la nécessité de moderniser les systèmes de protection sociale. La divergence économique entre les États membres a été identifiée comme la question la plus urgente par trois. Deux seulement ont opté pour le progrès technologique et l'automatisation et ses conséquences pour le futur marché du travail.

Onze des ayant répondu ont choisi "autre". Parmi ceux-ci, six ont indiqué que leur Parlement/Chambre n'avaient pas pris position sur la question.

L'*Eduskunta* finlandais a noté que sa Grande commission considérait la dimension sociale et son socle comme un élément essentiel d'une croissance intelligente, durable et inclusive au sein de l'UE et soulignait qu'il était important que tous les États membres prennent des mesures pour combattre l'exclusion sociale et l'inégalité, y compris régler les disparités et les autres problèmes d'inégalité entre les sexes, ajoutant que les systèmes éducatifs modernes et inclusifs sont également un élément essentiel de la dimension sociale de l'UE.

Le groupe parlementaire chypriote AKEL-Gauche forces nouvelles a noté que la crise économique avait des conséquences sociales qui éliminaient les opportunités de croissance et de développement économique dans l'UE et comment le succès de la zone euro dépendait de l'efficacité des marchés nationaux du travail et des systèmes de protection sociale et de la capacité de l'économie à absorber et à s'adapter aux chocs. La réponse politique à la crise économique a entraîné des privations concernant le niveau de vie, le travail et la vie sociale des citoyens européens. L'État-providence et le monde du travail doivent être renforcés et renforcés pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités et le chômage.

Le *Sénat* français a déclaré qu'il était important de lutter contre le phénomène du dumping social provoqué par l'absence de convergence dans l'Union.

Le *Riigikogu* estonien a mis sur un pied d'égalité les trois premières options, à savoir les conséquences sociales de la crise financière (la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités et le chômage), le progrès technologique et l'automatisation et ses conséquences pour le futur marché du travail, et l'évolution démographique en Europe (vieillesse de la population et nécessité de moderniser les systèmes de protection sociale).

Une fois encore les réponses ont été variées en ce qui concerne la sélection des outils les plus appropriés pour mettre en œuvre les 20 principes énoncés dans le socle. La majorité des Parlements/Chambres (17, c.-à-d. moins de la moitié des ayant répondu) ont déclaré que l'outil le plus approprié serait le semestre européen renforcé englobant les principes du socle. Suivent de près les instruments de financement de l'UE conçus pour soutenir les réformes au niveau national (16 des ayant répondu). Treize ont indiqué comme l'outil le plus approprié l'échange de bonnes pratiques et la coopération renforcée entre les partenaires sociaux et les régulateurs nationaux. Un

nombre presque égal ont mentionné la législation européenne spécifique (plan d'action de l'UE), la coordination des politiques entre les États membres et la définition des critères que les États membres doivent respecter (huit, sept et six Parlements/Chambres respectivement); un seul parlement a suggéré le mécanisme de sanction.

Parmi les huit qui ont choisi l'option «autre», quatre ont déclaré que leur parlement/chambre n'avait pas émis d'avis formel.

Le *Sénat* français a déclaré qu'il était essentiel d'établir un code de convergence sociale, doté d'un mécanisme d'incitation afin d'encourager la convergence des règlements du marché du travail et des systèmes de protection sociale.

Le *Riksdag* suédois a précisé que, suite à un contrôle de subsidiarité effectué par la commission du marché du travail sur la proposition de directive de la Commission concernant des conditions de travail claires et prévisibles dans l'Union européenne, il s'est avéré que la majorité des parlementaires était d'avis que "l'étalonnage concurrentiel et le semestre européen sont des moyens appropriés pour mettre en œuvre le socle et que les parties au marché du travail sont des acteurs importants". Cette position était également soutenue par la majorité de la commission des affaires européennes.

Le *Senát* tchèque était d'avis que les mesures au niveau de l'UE devraient être surtout adoptées sous la forme de recommandations (par exemple par des moyens et outils déjà établis tels que le semestre européen) que les États membres prendraient en compte dans leurs stratégies nationales.

AKEL-Gauche forces nouvelles de Chypre a noté qu'il était contre "un Semestre européen renforcé englobant les principes du socle", une coordination des politiques entre les États membres" et "des instruments de financement de l'UE pour soutenir les réformes au niveau national"; néanmoins, il était en faveur de la définition "des critères que les États membres doivent respecter" et de "l'échange de bonnes pratiques et le renforcement de la coopération entre les partenaires sociaux et les régulateurs nationaux".

Le *Sénat* belge a noté que s'il était important d'accepter le socle social, l'accent devait être mis sur sa mise en œuvre.

Section B

Conditions de travail, Affaires sociales et Inclusion

i. **Coordination au niveau de l'UE des politiques sociales des États membres**

La grande majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (19 sur 28) ont convenu qu'il était nécessaire de renforcer la coordination des politiques sociales des États membres au niveau de l'UE; seulement trois d'entre eux pensaient qu'une harmonisation complète était nécessaire et 16 autres ont opté pour plus de coordination mais sans harmonisation complète. Six Parlements/Chambres ont estimé que le niveau de coordination était déjà suffisant, tandis que trois autres ont déclaré que l'Union devrait éviter toute ingérence dans les affaires des États membres.

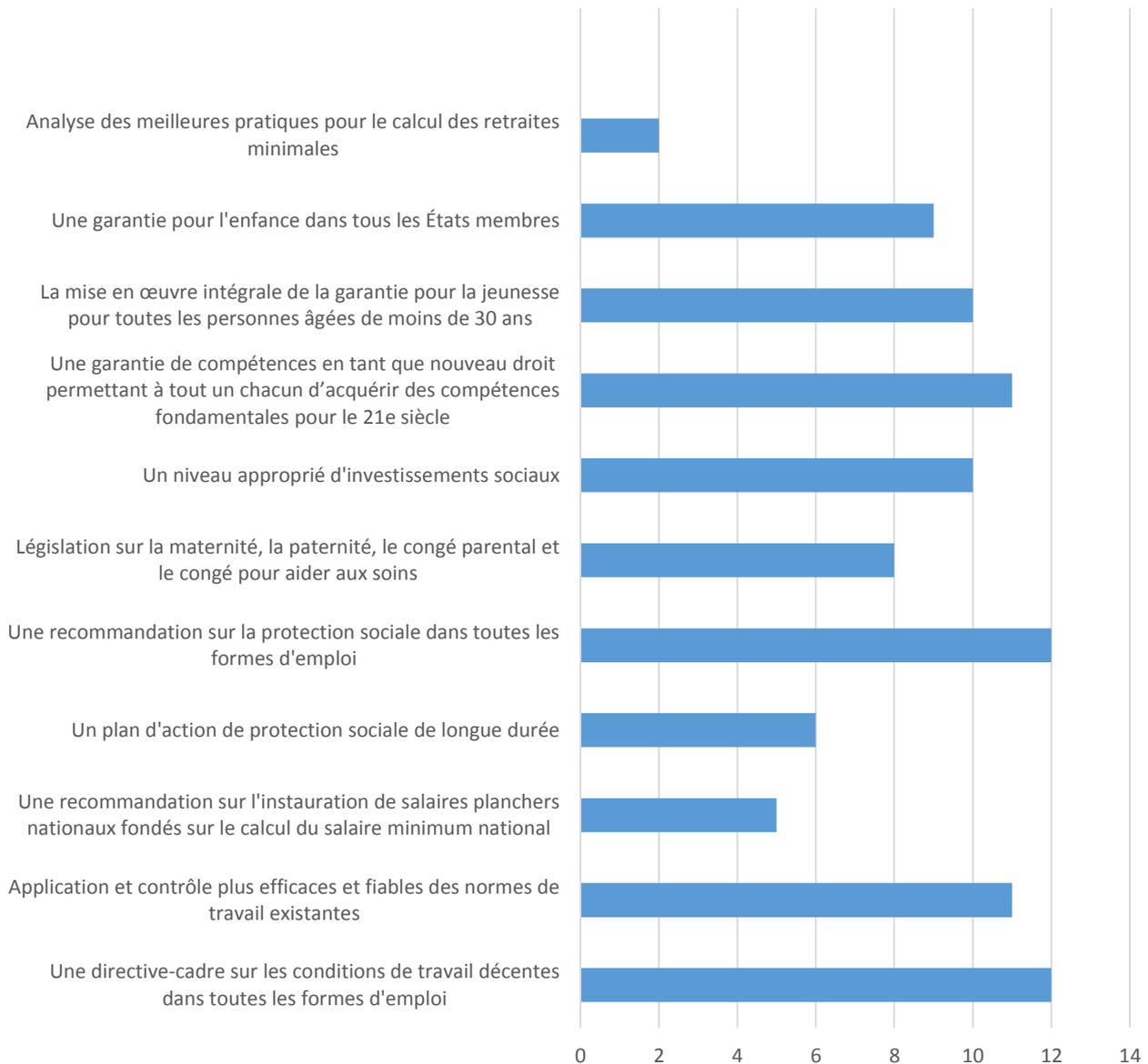
L'Alliance des citoyens chypriotes a indiqué qu'elle était en faveur d'une harmonisation complète.

ii. **Soutien des Parlements/Chambres sur des sujets d'affaires sociales**

Selon les résultats du rapport, les suggestions les plus soutenues par les Parlements/Chambres contenues dans la résolution sur le socle européen des droits sociaux sont les suivantes : une directive-cadre sur les conditions de travail décentes dans toutes les formes d'emploi (12 des ayant répondu) ; une recommandation sur la protection sociale dans toutes les formes d'emploi (12 des ayant répondu) ; une application et contrôle plus efficaces et fiables des normes de travail existantes (11 des ayant répondu) ; une garantie de compétences comme un nouveau droit pour tous, à tous les stades de la vie, d'acquérir des compétences fondamentales pour le 21^{ème} siècle (11 des ayant répondu) ; un niveau approprié d'investissements sociaux (10 des ayant répondu) ; l'extension de la garantie pour la jeunesse à tous les jeunes de moins de 30 ans (10 des ayant répondu). L'analyse des meilleures pratiques pour le calcul des retraites minimales a recueilli le moins de soutien, seulement deux des Parlements/Chambres ayant répondu ont cité cette option.

L'Alliance des citoyens chypriotes et le groupe parlementaire AKEL-Gauche forces nouvelles de Chypre se sont également déclarés en faveur d'une "directive-cadre sur les conditions de travail décentes dans toutes les formes d'emploi" et d'une "analyse des meilleures pratiques pour le calcul des retraites minimales".

Soutien aux suggestions contenues dans le socle européen des droits sociaux



L'*Eduskunta* finlandais a noté que la résolution du PE n'avait pas été débattue au Parlement. Il n'a pas non plus été débattu dans le *Senát* tchèque ni dans la *Camera Deputaților* roumaine, mais celle-ci a également noté qu'à plusieurs reprises, en examinant les communications de la Commission européenne, elle avait formulé des recommandations concernant la vie familiale, la maternité et l'éducation et les soins des enfants.

Moins de la moitié des Parlements/Chambres ayant répondu ont soutenu des objectifs clairs et contraignants pour réduire le décalage de rémunération entre

hommes et femmes (15 sur 36). La majorité (19 des ayant répondu) n'avaient pas d'opinion. Seuls deux Parlements/Chambres n'ont pas soutenu lesdits objectifs.⁸

Une fois de plus, la majorité des Parlements/Chambres ayant répondu (22 sur 37) n'avaient pas d'opinion à exprimer lorsqu'ils ont été demandés s'ils soutenaient l'initiative de l'Autorité européenne du travail proposée par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, dans son discours sur l'état de l'Union garantissant l'application des règles de l'UE sur la mobilité de la main-d'œuvre de façon juste, simple et efficace. Treize Parlements/Chambres ont soutenu l'initiative, alors que deux seulement ne l'ont pas fait.

Quand il s'agissait de nommer trois sujets sociaux débattus par les Parlements/Chambres, les questions liées à l'emploi étaient les plus souvent citées, 10 sur 32 des ayant répondu à cette question, se référant aux travailleurs détachés. Onze des Parlements/Chambres ayant répondu ont débattu de sujets liés au chômage, huit d'entre eux ayant abordé expressément la garantie pour la jeunesse. Sept Parlements/Chambres ont discuté des retraites, et six autres ont débattu des sujets liés à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Trois des Parlements/Chambres ayant répondu ont mentionné l'âge minimum ; trois autres se sont référés à la sécurité sociale ; et trois autres encore ont indiqué avoir débattu les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Parmi les sujets moins populaires évoqués par les Parlements/Chambres ayant répondu, nous pouvons citer les débats sur les soins à l'enfance, les politiques européennes en matière de sport, le rôle des régions dans le processus d'eupéanisation, les soins de santé et la violence domestique.

L'*Országgyűlés* hongrois a noté, en guise d'information générale sur le chapitre, que les représentants des commissions parlementaires des pays de Visegrád responsables des questions de politique familiale se sont rencontrés à Budapest en décembre 2017 et ont également discuté la proposition de la Commission européenne pour un règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale⁹.

8 Le groupe parlementaire chypriote AKEL-Gauche forces nouvelles n'a pas non plus soutenu ces objectifs.

9 Les conclusions adoptées sont accessibles sur :

<http://v4.parlament.hu/documents/1318872/1451917/N%C3%A9pj%C3%B3l%C3%A9ti+nyilatkozat+Conclusions+of+the+V4+Parliaments+171221>

29^e

Rapport semestriel

COSAC